



Mission de l'IUCN au Niger pour la conservation des derniers addax et gazelles dama sauvages et de la Réserve naturelle nationale de Termit et Tin Toumma : Compte-rendu et Recommandations



With the support of IUCN Save Our Species, co-funded by the European Union
Avec l'appui du fonds IUCN « Save Our Species » co-financé par l'Union Européenne

Cette publication a été élaborée avec l'appui financier de l'Union Européenne au travers du fonds UICN Save Our Species. Son contenu reste sous la seule responsabilité du Groupe de Spécialistes des Antilopes de la CSE de l'UICN et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'UICN ni celles de l'U.E.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN ou de l'U.E. sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Publié par : UICN, Gland, Suisse

Droits d'auteur : © 2020 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur.

Citation : IUCN SSC Antelope Specialist Group (2020). *Mission de l'UICN au Niger pour la conservation des derniers addax et gazelles dama sauvages et de la Réserve naturelle nationale de Termit et Tin Toumma : Compte-rendu et recommandations*. Gland, Suisse : UICN.

Photo couverture : Addax dans le désert de Tin Toumma © A. Harouna / Noé
Photo quatrième de couverture : Addax dans le désert de Tin Toumma © A. Harouna / Noé

Disponible auprès de : UICN, Union internationale pour la conservation de la nature
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
Tél +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org/resources/publications

Résumé

En janvier 2020, une mission de l'UICN s'est rendue au Niger à l'invitation des autorités pour une consultation sur la sauvegarde de l'addax et l'avenir de la Réserve naturelle nationale de Tin Toumma. La mission a été parfaitement accueillie par les autorités et a proposé une série de recommandations.

En 2020, le Niger est probablement le seul et dernier pays à avoir pu conserver l'addax à l'état sauvage (comme d'ailleurs la girafe d'Afrique de l'Ouest), sauf s'il s'avère que quelques individus passent épisodiquement la frontière avec le Tchad. Le Niger est également l'un des deux derniers pays à avoir pu conserver la gazelle dama à l'état sauvage. Ainsi, le Niger se trouve à devoir assumer des responsabilités d'ampleur mondiale pour sauvegarder les populations et le patrimoine génétique de ces deux espèces charismatiques de grands mammifères.

Pour la gazelle dama, la préservation de sa population relique pourrait être assurée en adoptant de nouvelles limites pour la RNNTT afin de réintégrer la totalité du massif de Termit dans la réserve. La cohérence des écosystèmes du massif serait donc garantie, ainsi que la protection des populations importantes de faune sauvage, ainsi que le patrimoine culturel et archéologique unique.

Pour l'addax, l'enjeu crucial est d'éviter l'extinction de l'espèce à l'état sauvage.

Il faut souligner que la conservation de l'addax et les activités pétrolières ne sont pas incompatibles à condition qu'il y ait une protection totale effective contre le braconnage et le dérangement excessif.

Le sauvetage des derniers individus d'addax exige une synergie des actions avec la collaboration étroite de tous les acteurs concernés. L'administration de tutelle reste l'acteur majeur, avec l'appui des communautés locales, du secteur privé et des ONG. Les sociétés pétrolières ont évidemment un rôle déterminant à jouer dans leurs blocs pétroliers respectifs en accord avec leur engagement pour la protection de l'environnement et leur responsabilité légale.

Dans le même temps, des mesures d'urgence de sauvetage doivent être prises dès que possible dans l'aire de distribution actuelle de l'addax. Ces mesures concernent : l'amélioration drastique des capacités opérationnelles, la sécurisation des derniers individus et la préservation de la diversité génétique irremplaçable. De telles mesures comprennent différentes options qui peuvent être combinées ou non, notamment la protection rapprochée avec l'aide de balises satellitaires, et la sanctuarisation d'un noyau d'individus en captivité au Niger avec des objectifs de sécurisation du patrimoine génétique nigérien et de réintroduction de l'espèce à long terme.

1. Mission de l'UICN

1.1. Lieu et dates de la mission

- Niamey, République du Niger ;
- Du samedi 18 au lundi 27 janvier 2020.

1.2. Composition de la mission

- UICN-PACO (Programmes Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest de l'UICN) : Professeur Aboubacar Awaïss ;
- UICN-CSE (Commission de Survie des Espèces - Groupe de Spécialistes des Antilopes de l'UICN) : Dr David Mallon et Dr Philippe Chardonnet.

1.3. Objectif de la mission

Il s'agissait d'apporter un appui aux autorités de tutelle du Niger et aux principaux acteurs concernés pour assurer (i) la sauvegarde des derniers individus sauvages d'addax et de gazelles dama et (ii) l'avenir de la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin Touma. Ainsi, la mission prévoyait (i) de consulter les hautes autorités de tutelle du Niger, les cadres de l'administration compétente et les différents acteurs concernés et (ii) de proposer des recommandations.

1.4. Déroulement de la mission

La mission a eu l'honneur d'être reçue par le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement durable, le Ministre d'Etat du Pétrole et le Ministre d'Etat de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumière et Religieuses. Elle a aussi rencontré son Excellence l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Niger, le Directeur de l'Agence Française de Développement au Niger, de nombreux cadres de la Direction Générale des Eaux et Forêts, le Directeur Général du Bureau National des Evaluations Environnementales, les représentants de la compagnie pétrolière Savannah Petroleum, les représentants des ONG Noé Conservation et Sahara Conservation Fund et divers autres acteurs (voir Annexes 1-2).

1.5. Remerciements

La mission de l'UICN remercie les autorités du Niger pour l'accueil qu'elles ont bien voulu lui réserver. La mission a beaucoup apprécié les efforts et l'efficacité des services avec lesquels elle a parfaitement collaboré. La mission a été rendue possible grâce à une subvention du « Rapid Action Grant » du fonds UICN-SOS qui est financé par l'Union Européenne. Le Programme Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale et Occidentale a également contribué au financement de la mission, à travers le projet sur la Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest, également soutenu par l'Union Européenne.

2. Brève analyse de la situation

2.1. La République du Niger

Le Niger s'est résolument engagé dans la conservation de la biodiversité et à ce titre il est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux, parmi lesquelles (i) la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui vise tous les niveaux de la biodiversité, (ii) la convention sur le commerce internationale des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), (iii) la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), (iv) la Convention sur les zones humides (Ramsar) et (v) la Convention sur la Lutte contre la Désertification. Il a également adhéré à l'AEWA, l'accord sur la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et Eurasie, un traité international indépendant développé sous

l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et dans le cadre de la CMS. Ces engagements internationaux en faveur de la conservation se sont concrétisés au Niger par la publication de textes d'application, et par une politique volontariste avec la mise en œuvre de nombreuses actions, allant (i) de plans nationaux d'action et de gestion durable pour certaines espèces emblématiques (ii) à des coopérations transfrontalières, (iii) en passant par une gestion durable des écosystèmes. L'Etat a créé de vastes Aires Protégées pour la gestion de la biodiversité, parmi lesquelles la Réserve nationale naturelle de l'Air et du Ténéré (77 360 km² ; RNNAT) et la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin Toumma (97 000 km²).

Le Niger est le dernier pays du monde à avoir pu conserver l'addax et la gazelle dama à l'état sauvage, ainsi que la girafe d'Afrique de l'Ouest.

2.2. La Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin Toumma (RNNTT)

La RNNTT a été établie le 6 mars 2012 par le Décret n° 2012-075/PRN/MH/E. Certaines coordonnées des limites de la réserve étant erronées à ce stade, elles ont ensuite été corrigées par le Décret n° 2017-161/PRN/ME/DD du 3 mars 2017. La réserve couvre une superficie de 97 000 km², soit près de 10 millions d'hectares. L'article 4 du Décret stipule la possibilité de la gestion de la RNNTT en collaboration avec les Organisations Non Gouvernementales et les communautés locales. Le 11 décembre 2016, les représentants de 65 communautés vivant à l'intérieur de la réserve ont signé la « Déclaration de Doungoumi » qui comprend un accord pour conserver la faune et détruire les puits illégaux.

La réserve est considérée comme l'un des sites les plus importants pour la conservation de la biodiversité dans la région sahélo-saharienne et comme l'un des derniers bastions de plusieurs espèces menacées. La réserve abrite la seule population existante d'addax sauvage et l'une des quatre dernières populations de gazelle dama sauvage, ainsi que d'autres espèces rares et menacées, telles que : le mouflon à manchettes, plusieurs grands carnivores (ex. guépard saharien, hyène rayée), de nombreux petits carnivores (ex. chat des sables, fennec, renard pâle, divers mustélidés), plusieurs vautours (ex. oricou, gyps de Rüppell, percnoptère d'Egypte), plusieurs outardes (ex. grande outarde arabe, outarde de Nubie), de nombreux reptiles comme la tortue sillonnée etc.

De plus, le Massif de Termit a été désigné comme Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) en raison de sa richesse en oiseaux et de sa fonction d'étape migratoire. En effet, compte tenu de l'aridité marquée du climat de la région, le complexe des zones humides (mares) qu'il abrite se présente comme une zone d'importance internationale pour la conservation des oiseaux en général et des espèces migratrices en particulier.

2.3. La gazelle dama (*Nanger dama*)

L'aire de répartition historique de la gazelle dama couvrait toute la zone des steppes sahéliennes de l'Atlantique jusqu'au Nil. Mais les populations de cette espèce ont été considérablement réduites au point qu'aujourd'hui il ne subsiste plus que quatre petites populations relictuelles très fragmentées dans toute l'Afrique. La taille de la population sauvage globale est estimée entre 85 et 120 adultes. La gazelle dama est donc l'une des espèces d'antilopes les plus menacées au monde. Une stratégie de conservation globale de la gazelle dama a été élaborée (Zoo d'Al Ain, Groupe de spécialistes des antilopes de la SCC de l'UICN et Royal Zoological Society of Scotland 2019).

Au Niger, aujourd'hui, la gazelle dama n'est plus présente que dans deux sites : (i) le Mont Takoukouzat dans la Réserve naturelle nationale de l'Air et du Ténéré et (ii) le massif de Termit dans la Réserve naturelle nationale de Termit et Tin Toumma. Dans les deux sites, les dama sont confinées dans des zones rocheuses qui constituent probablement un habitat refuge. Bien que les deux réserves soient contiguës, les aires de répartition des deux

populations de dama sont très distantes l'une de l'autre, elles sont donc toutes deux complètement isolées. La population de dama de la RNNAT est très faible, les activités de conservation dans la réserve sont très limitées, et la réserve a été envahie par des orpailleurs, ce qui met en évidence l'importance, pour l'espèce, de la population de dama de la RNNTT. Dans cette réserve, la population de dama est d'environ 40 à 50 individus, ce qui en fait l'une des deux populations les plus importantes restant au monde. Les gazelles dama se confinent au massif de Termit, surtout dans sa partie Nord.

La gazelle dama est l'emblème des équipes nationales sportives du Niger, par exemple l'équipe nationale de football « les Ména ».

2.4. L'addax (*Addax nasomaculatus*)

L'aire de répartition de l'addax couvrait autrefois la plupart de la zone saharienne. Cette espèce a également subi un déclin catastrophique : on a estimé que son aire de répartition a été réduite de 99.32%, ce qui signifie qu'aujourd'hui il ne reste plus que 0,68% de l'aire de répartition historique (Figure 1).

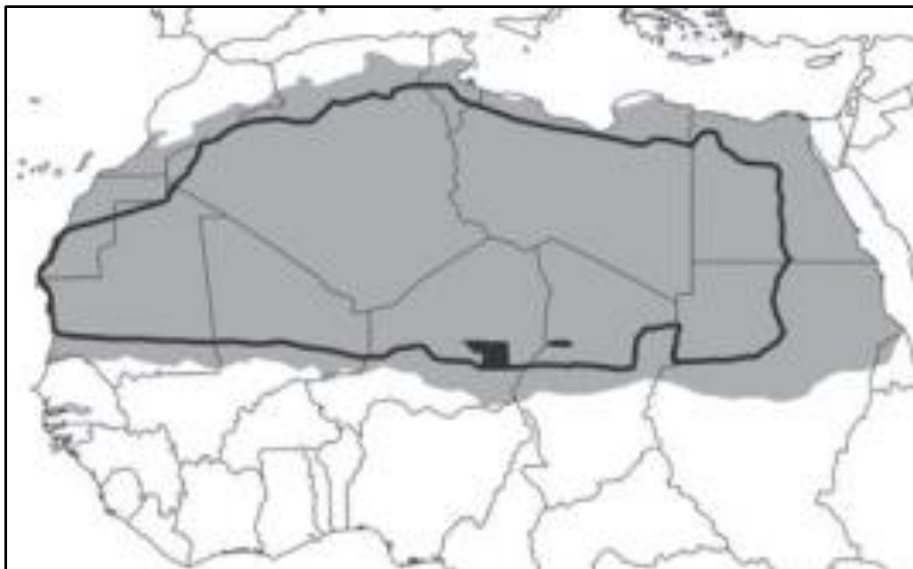


Figure 1 : Zone saharienne (en gris foncé), aire de répartition historique de l'addax (ligne noire), et aire de répartition actuelle (bloc noir) (D'après Durant et al. 2014).

En 1988, la Réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT) et une Réserve Intégrale ou Sanctuaire des Addax ont été créés afin de conserver l'espèce. Après l'éclatement dans les années 1990 d'une rébellion armée dans la zone, la dégradation de l'espèce a commencé. Malgré l'installation en 2010 de l'UGAP (Unité de gestion) à Iferouane et la mise en place d'un dispositif de suivi écologique depuis 2013, aucune information ne confirme la présence des addax dans le sanctuaire depuis au moins dix ans. En revanche, on pense que la population d'addax aurait pu se déplacer dans le désert de Tin Toumma.

Ainsi, depuis au moins 30 ans, la seule population d'addax viable du monde se trouve dans le désert de Tin Toumma dans la RNNTT. Durant la saison chaude, ils utilisaient les vallées du piémont oriental du massif de Termit où la présence d'arbres et d'autre végétation leur offrait de l'ombre et du fourrage, et où des groupes de 30-40 y ont été observés jusqu'à 2007 (T. Rabeil, comm. pers.).

En dépit de toutes les mesures qui ont été prises depuis 2002 pour sauvegarder l'addax, la situation aujourd'hui s'est considérablement détériorée. Une mission de suivi en 2007 avait observé 71 addax et estimait l'effectif à 200–250 individus. Depuis lors, le nombre

d'observations directes (animaux vus vivants ou morts) et indirectes (empreintes) a énormément baissé (Figure 2).

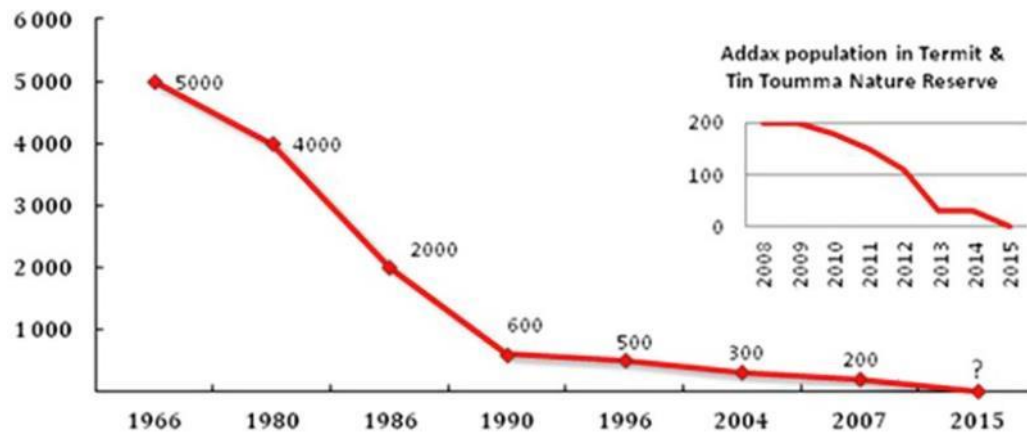


Figure 2 : Collapsus de la population d'addax du Niger jusqu'en 2015 (Sources : Dolan 1966, Newby 1981, Newby & Grettenberger 1986, Beudels et al. 2005, Wachter et al. 2008, Rabeil et al. 2016)

En juin 2015, aucun animal n'a été observé lors d'une mission terrestre de suivi approfondi (Rabeil 2015). En avril 2016, un recensement à la fois terrestre (700 km de transects) et aérien (3200 km survolés) n'avait observé que trois animaux vivants alors que des dépouilles d'addax et de gazelles dorcas laissées par des braconniers avaient également été retrouvées (Rabeil et al. 2016). En avril 2017, une mission de suivi réalisée par le Projet Corridor de Noé et les autorités nigériennes de la faune, avec l'appui technique de Sahara Conservation Fund, avait révélé la présence de 6 addax comprenant un jeune animal dans le désert de Tin Toumma après une recherche intense. La dernière observation connue d'addax vivant date de mars 2019 lorsqu'une douzaine d'addax avaient été observés dans le Tin Toumma au nord de Bilma, au cours d'une mission de terrain organisée par Noé (Abdoulaye Harouna, comm. pers.). La Figure 3 montre la distribution de l'addax dans la RNNTT dans la période 2007–2012.

La population d'addax dans la RNNTT semble avoir fortement diminué et/ou avoir été dispersée. Au début 2020, il ne reste peut-être plus que quelques petites dizaines d'addax tout au plus, révélant ainsi l'extrême fragilité de sa situation : ainsi, aujourd'hui, l'espèce se trouve au vrai seuil de son extinction à l'état sauvage. Un plan d'action régional avait été élaboré en 2017 (DCFAP et DFCPR 2017).

De surcroît, l'analyse de l'ADN des addax de Tin Toumma a révélé que cette population relique d'addax contient 11 haplotypes uniques (lignées maternelles), soit beaucoup plus que dans toutes les populations captives d'addax dans le monde. Une telle variabilité génétique est exceptionnelle et irremplaçable.

Il ne fait aucun doute que le déclin de l'addax est lié à la forte augmentation des activités anthropiques dans la réserve. Depuis 2007, la RNNTT et ses périphéries ont été soumises à des perturbations considérables par l'installation de l'exploration pétrolière (voir plus bas), ainsi que par l'augmentation du braconnage que ce soit par les trafiquants, passeurs, migrants ou autres sur les trajets à destination et en provenance de la Libye qui traversent la réserve, et/ou encore par les forces armées accompagnant les employés du secteur pétrolier.

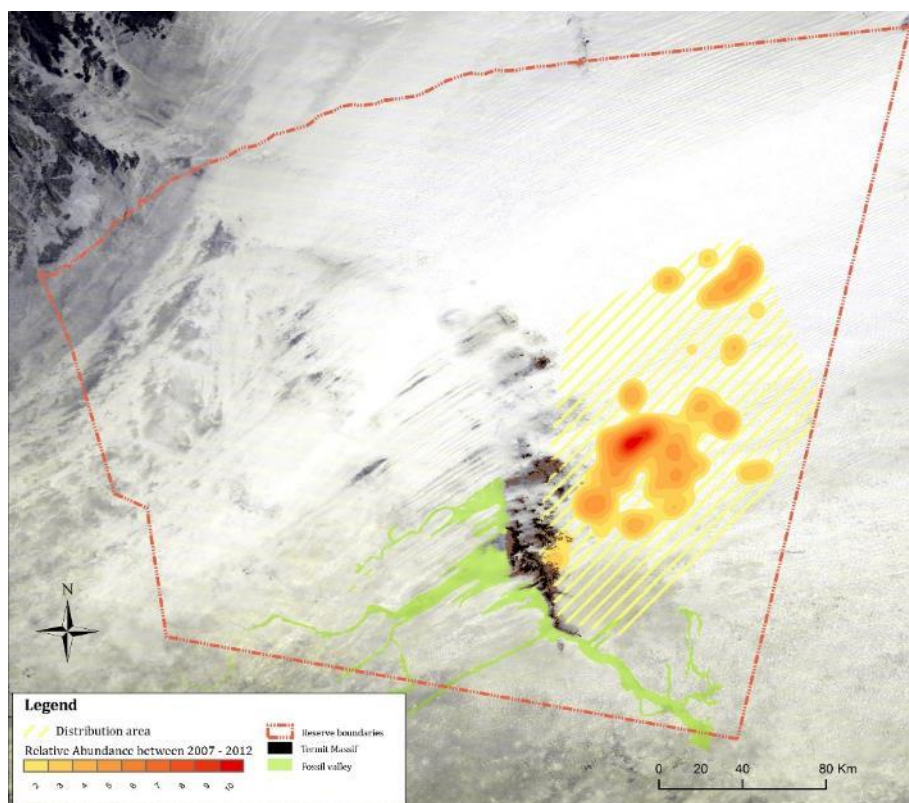


Figure 3 : Distribution de l'addax dans la RNNTT en 2007–2012 (carte préparée par T. Rabeil)

2.6. Exploration et exploitation du pétrole

Trois blocs pétroliers (Agadem, Bilma, et Ténéré) se trouvent dans le désert de Tin Toumma. Ils se superposent avec la RNNTT dans sa partie Est (Figure 4). Le 23 novembre 2003, l'Etat du Niger a signé un accord avec la China National Petroleum Corporation (CNPC) sur l'exploration et le développement du Bloc de Bilma (60 884 km²) et du Bloc de Ténéré (71 155 km²). Les études sismiques et les forages exploratoires dans les deux blocs ont commencé en 2005.

En 2008, l'Etat du Niger a signé un Contrat de partage de production (CPP) avec la China National Oil and Gas Development Corporation (CNODC) dans le bloc d'Agadem. Le CPP a été confirmé par le Décret n° 2008-177/PRN/MME du 2 juin 2008 pour une durée de 25 ans (jusqu'en juin 2033). La zone contractuelle couvre 516 181 km². La China National Petroleum Corporation (CNPC) est concessionnaire affilié et opérateur principal du bloc. La société Savannah Oil (Royaume-Uni) est active dans la partie Sud du bloc. La phase I du Projet intégré d'Agadem est devenue opérationnelle le 28 novembre 2011. Le projet comprend des puits de production et l'infrastructure associée, y compris des routes et une piste d'atterrissage, ainsi qu'une raffinerie à Zinder et un oléoduc de 462,5 kilomètres qui relie Agadem à la raffinerie. L'oléoduc traverse la partie Sud-Est de la Réserve sur près de 100 km. Il est prévu de relier cet oléoduc à celui du Bénin afin de permettre l'exportation du pétrole.

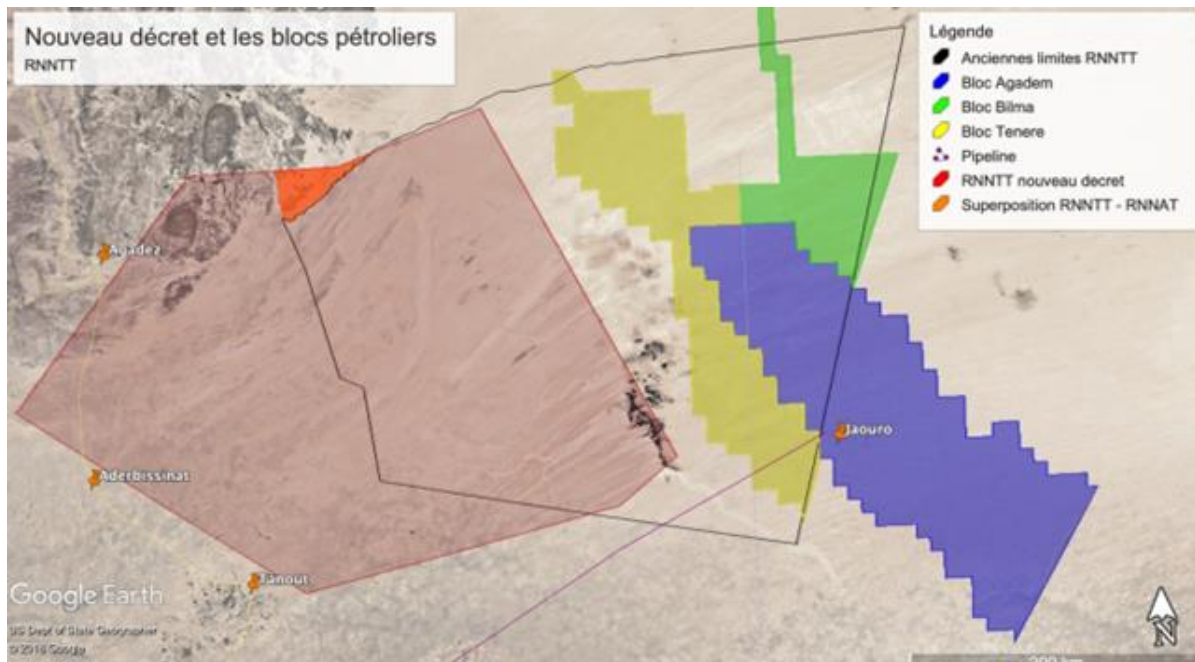


Figure 4 : Limites originelles de la RNNTT d'après le Décret de mars 2012 (ligne noire), limites nouvelles d'après le Décret de juin 2019 (ligne rouge), et les blocs pétroliers (Carte préparée par Noé)

Un ensemble de projets communautaires a été développé. La CNPC a foré 29 puits d'eau et a construit plus de 40 points d'approvisionnement en eau dans les villages proches du bloc et de l'oléoduc, a financé la construction de cliniques, et a appuyé le développement culturel dans la zone.

Dans le CPP avec CDNOC/CNPC, l'Article 36 « De l'Etude d'Impact Environnemental », à la Section 36.9 « Périmètres classés ou protégés », stipule que : « *La Zone Contractuelle ne contient pas de périmètres faisant l'objet d'un classement ou d'une protection particulière au niveau national ou international. L'Etat s'abstiendra de créer de tels périmètres sur les Zones Contractuelles pendant la durée du contrat.* » Cet Article semble avoir été ignoré lors de la création de la réserve.

Cependant, selon l'Article 17 du Décret de 2012 sur la création de la réserve, « *Toutes les activités de recherche ou d'exploitation minière et pétrolière sur l'emprise de la RNNTT sont soumises aux dispositions légales et réglementaires relatives aux études d'impact environnemental* ».

De plus, la CNPC s'engage pour la protection de l'environnement et de la biodiversité (https://www.cnpc.com.cn/en/environment/envir_index.shtml) :

- « *La CNPC s'efforce de protéger les habitats biologiques, la biodiversité et l'équilibre écologique dans ses zones d'exploitation et leurs environs grâce à diverses mesures telles que l'exploitation écologique et la construction technique* ».
- « *Nous nous consacrons à réduire l'influence potentielle sur l'environnement écologique et la biodiversité pendant la production et l'exploitation et prenons toutes les précautions nécessaires pour éviter l'impact environnemental et travaillons dur pour restaurer l'environnement à son état d'origine en cas d'impact négatif* ».
- « *Nous adoptons des systèmes de gestion stricts et des plans de protection de l'environnement pour assurer des opérations respectueuses de l'environnement, afin de*

protéger efficacement l'environnement naturel de diverses zones d'exploitation comme les déserts, les zones humides et les réserves naturelles ».

La CNPC a démontré son attachement à ces principes en soutenant des projets environnementaux, notamment en faveur de la conservation de la faune sauvage, dans ses zones d'intervention, notamment en Equateur et au Kenya : <https://www.cnpc.com.cn/en/environmentcase/201811/7039fda9b66b4bbe87bd2916cf14bcbf.shtml>

2.7. Délégation de gestion

L'Arrêté n° 0019/MESU/DD/SG/DGE/F/DFC/AP en date du 5 septembre 2014 a créé le Comité Consultatif de Gestion de la RNNTT qui a recommandé une délégation de gestion de la RNNTT à l'ONG française Noé. La gestion de la RNNTT a été déléguée à l'ONG Noé depuis le 5 novembre 2018 pour une durée de 20 ans, le courrier n°00992/MESU/DD/SG/DGEF en date du 12 novembre 2019 confirmant le maintien de « l'Accord de partenariat entre l'État du Niger et l'ONG Noé pour la délégation de gestion de la Réserve de Termit et Tin Toumma ». Un soutien financier à la gestion déléguée a été apporté par l'Union Européenne et l'Agence française de développement. Noé a nommé un directeur de la RNNTT en mai 2019.

2.8. Reclassement de la RNNTT

Pour résoudre la contradiction entre le CPP de 2008 et le Décret du 6 mars 2012 portant classement de la RNNTT, la CNPC a souhaité que le dit Décret soit modifié pour déclasser la partie de la réserve superposée aux trois blocs pétroliers (voir le procès-verbal de la « Réunion relative aux problématiques soulevées entre les activités pétrolières et la réserves RNNTT du 26 décembre 2018 »). Suite à l'obtention par Noé de la délégation de gestion de la RNNTT, la CNPC a réitéré sa demande de déclassement.

Le 26 juin 2019, le Conseil des Ministres du Gouvernement du Niger a annoncé la modification des limites de la RNNTT par le Décret n° 2019-332/PRN/MESU/DD. La modification a déclassé environ 50 000 km² de la partie Est de la Réserve, excluant les trois blocs pétroliers, ainsi que la plupart du désert de Tin Toumma et à peu près 65% du massif de Termit. Pour compenser le déclassement et maintenir approximativement la superficie initiale de la RNNTT, de nouvelles zones ont été classées à l'Ouest et au Nord du massif de Termit (Figure 4).

Il s'avère que les zones exclues de la RNNTT sont les plus importantes pour la biodiversité, en particulier :

- L'habitat principal de l'addax, qui se trouve dans le désert de Tin Toumma, est largement inclus dans les blocs pétroliers, et se retrouve désormais hors des limites de la réserve ;
- La plupart du massif de Termit, en particulier la partie Nord qui abrite une des quatre populations sauvages de la gazelle dama dans le monde, se retrouve également exclu de la réserve.

3. Conclusions

- En 2020, le Niger est probablement le seul et dernier pays à avoir pu conserver l'addax à l'état sauvage (comme d'ailleurs la girafe d'Afrique de l'Ouest), sauf s'il s'avère que quelques individus passent épisodiquement la frontière avec le Tchad. Le Niger est également l'un des deux derniers pays à avoir pu conserver la gazelle dama à l'état sauvage. Ainsi, le Niger se trouve à devoir assumer des responsabilités d'ampleur mondiale pour sauvegarder les populations et le patrimoine génétique de ces deux espèces charismatiques de grands mammifères.
- Pour la gazelle dama, la préservation de sa population relique pourrait être assurée en adoptant de nouvelles limites pour la RNNTT afin de réintégrer la totalité du massif de Termit dans la réserve. La cohérence des écosystèmes du massif serait donc garantie, ainsi que la protection des populations importantes de faune sauvage, ainsi que le patrimoine culturel et archéologique unique.
- Pour l'addax, l'enjeu crucial est d'éviter l'extinction de l'espèce à l'état sauvage.
- Il faut souligner que la conservation de l'addax et les activités pétrolières ne sont pas incompatibles à condition qu'il y ait une protection totale effective contre le braconnage et le dérangement excessif.
- Le sauvetage des derniers individus d'addax exige une synergie des actions avec la collaboration étroite de tous les acteurs concernés. L'administration de tutelle reste l'acteur majeur, avec l'appui des communautés locales, du secteur privé et des ONG. Les sociétés pétrolières ont évidemment un rôle déterminant à jouer dans leurs blocs pétroliers respectifs en accord avec leur engagement pour la protection de l'environnement et leur responsabilité légale.
- Dans le même temps, des mesures d'urgence de sauvetage doivent être prises dès que possible dans l'aire de distribution actuelle de l'addax. Ces mesures concernent : l'amélioration drastique des capacités opérationnelles, la sécurisation des derniers individus et la préservation de la diversité génétique irremplaçable. De telles mesures comprennent différentes options qui peuvent être combinées ou non, notamment la protection rapprochée avec l'aide de balises satellitaires, et la sanctuarisation d'un noyau d'individus en captivité au Niger avec des objectifs de sécurisation du patrimoine génétique nigérien et de réintroduction de l'espèce à long terme.

4. Recommandations

- **Avenir de la Reserve Naturelle Nationale de Termit et Tin Toumma et sauvegarde de la gazelle dama**

Recommandation 1 :

L'UICN recommande que, quelles que soient les limites de la RNNTT qui seront finalement retenues, le massif de Termit, dans son entièreté, soit effectivement inclus dans les limites d'une aire protégée dûment classée afin de préserver sa précieuse population de gazelle dama, ainsi que toute sa biodiversité associée. La mission de l'UICN recommande également qu'une base opérationnelle fixe soit établie au pied du massif de Termit pour rendre plus efficaces les actions de conservation de l'écosystème.

- **Sauvetage des derniers addax sauvages**

Recommandation 2 : Prise de conscience et changement de cap

L'UICN recommande que toutes les parties prenantes prennent bien conscience du risque très élevé d'extinction imminente de l'addax sauvage au Niger si de nouvelles méthodes de conservation ne viennent pas s'ajouter aux méthodes utilisées depuis une vingtaine d'années qui n'ont pas réussi à enrayer le déclin continu de l'addax.

Recommandation 3 : Synergie et collaboration

L'UICN recommande que le sauvetage des derniers individus d'addax soit assuré avec une synergie des actions et la collaboration étroite de tous les acteurs concernés. L'administration des Eaux et Forêts apparait comme l'acteur leader pour animer le cadre de concertation avec l'appui des communautés locales, des ONG et du secteur privé. Le secteur privé a en effet un rôle déterminant à jouer dans un programme conjoint de sauvetage de l'addax dans les concessions pétrolières.

Recommandation 4 : Programme d'urgence

L'UICN recommande que le programme dit « d'urgence » déjà préparé par l'administration des Eaux et Forêts soit mis en œuvre dans les meilleurs délais. Ce programme porte sur l'amélioration des capacités opérationnelles pour renforcer la lutte anti-braconnage et le suivi écologique. Il est recommandé que son objectif soit d'assurer la protection effective contre le braconnage dans l'entièreté de la zone addax, depuis les limites Est de la RNNTT jusqu'à la frontière avec le Tchad ;

- Dans les blocs pétroliers, mener des patrouilles de surveillance et de suivi conjointes entre les agents des Eaux et Forêts, les FDS, et les compagnies pétrolières ;
- Hors des blocs pétroliers, dans la zone addax, mener des patrouilles de surveillance et de suivi conjointes entre les agents des E&F, les FDS, et les agents communautaires.

Recommandation 5 : Mesures immédiates de sauvetage (voir aussi Annexe 3)

L'UICN recommande qu'un programme « de mesures immédiates de sauvetage » soit mis en œuvre sans délai, en utilisant des méthodes efficaces éprouvées pour :

- Sauver les derniers individus et éviter l'extinction de la dernière population sauvage (mesures *in situ*) :
 - Localiser les individus restants à l'aide de missions terrestres et aériennes, y compris par drones ;
 - Assurer la protection rapprochée des individus restants grâce à des balises satellitaires posées sur un petit nombre d'individus adultes ;
- Sécuriser l'intégrité du patrimoine génétique (mesures *ex situ*, au Niger) :
 - Sanctuariser un noyau d'addax en captivité au Niger pour préserver le patrimoine génétique et rendre possible sa réintroduction ;

- Mener une étude de faisabilité sur la capacité reproductive de l'addax femelle à Kelle et son éventuelle intégration active dans le noyau d'addax en captivité ;
- Impliquer les hautes autorités :
 - Impliquer les hauts responsables des FDS dans les mesures immédiates de sauvetage ;
 - Mettre en œuvre une collaboration transfrontalière étroite avec les autorités de tutelle tchadiennes.

Recommandation 6 : Priorisation de la population sauvage

L'UICN recommande que l'effort soit d'abord porté sur la sauvegarde de l'addax nigérien originel avant d'envisager une éventuelle importation d'addax captifs, que ce soit pour un renforcement de population ou pour une éventuelle future réintroduction.

Recommandation 7 : Feuille de route

L'UICN recommande aux parties prenantes de participer à la prochaine élaboration d'une feuille de route pour la sauvegarde de l'addax à l'échelle globale, avec une panoplie de méthodes à court, moyen et long terme. Ce cadre global englobera toutes les mesures, en cours ou planifiées, y compris :

- Le programme de sauvetage d'urgence au Niger ;
- Les récentes réintroductions d'addax au Maroc et au Tchad ;
- La métapopulation gérée de l'addax en Tunisie ;
- Les populations captives d'addax en Afrique du Nord, au Moyen Orient, en Europe et en Amérique du Nord ;
- Les analyses génétiques et génomiques.

Recommandation 8 : Grands rendez-vous internationaux

L'UICN recommande que le sauvetage de l'addax sauvage du Niger attire l'attention de la communauté internationale, notamment à l'occasion du prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN et de la 15^{ème} Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité biologique.

Annexe 1 : Emploi du temps de la mission UICN au Niger en janvier 2020

Janvier 2020	Activités
Samedi 18	Arrivée à Niamey à 16h05
	Prise de contact à l'hôtel avec le point focal de la mission, Samaïla Sahaliou, Directeur de la Faune, de la Chasse, des Parcs et Réserves
	Prise de contact à l'hôtel avec Awaïss Aboubacar, UICN PACO, membre de la mission
Dimanche 19	Séance de travail des membres de la mission
Lundi 20	Réunion avec le point focal et deux collaborateurs
	Réunion avec le Directeur Général adjoint (DG par interim) des Eaux et Forêts (E&F)
	Grande réunion aux E&F avec la majorité des cadres supérieurs des E&F
	Audience du Ministre de l'Environnement en présence des cadres supérieurs du ministère et de la DG
Mardi 21	Grande réunion aux E&F avec certains des acteurs concernés par la
	Réunion avec le point focal
	Réunion avec Sahara Conservation Fund : Abdoul Razack et Cloé Pourchier
Mercredi 22	Séance de travail de la mission
	Rencontre avec Hassane Cissé, Directeur Général du Bureau National de l'Evaluation Environnementale
	Rencontre avec l'Union Européenne : Assoumane Oumarou et Enrique de Loma-Ossario Friend
	Audience de Mme l'Ambassadeur de l'Union Européenne
	Rencontre avec Ali Abaggana, chef du projet Niger Fauna Corridor
Jeudi 23	Audience du Ministre d'Etat du Pétrole et Pascal Ayi Kangni, DPES/DGH
	Rencontre avec Abdou Malam Issa, ancien DG des E&F
	Audience du Ministre d'Etat de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumière et Religieuses
	Rencontre avec Noé Conservation : Abdoulaye Harouna, Pascal Legrandjacques et Paul Ignabaye
Vendredi 24	Rencontre avec Savannah Petroleum : Idriss Nalano Jika (Head of site) et Moussa Chetima (HSE Officer)
	Rencontre avec l'Agence Française de Développement : le Directeur Jean-Christophe Maurin & Abdoul Kader Adamou
	Rencontre avec Ali Harouna, ancien DG des E&F
Samedi 25	Séance de travail avec le point focal
	Rencontre avec Thomas Rabeil, personne ressource ayant travaillé dans la RNNTT
Dimanche 26	Dîner de travail avec le point focal
Lundi 27	Debriefing avec le Secrétaire Général du Ministère et le point focal
	Rencontre avec Hamissou Halilou Malam Garba, conseiller du Ministre de l'Environnement
	Départ de Niamey à 23h59

Annexe 2 : Personnes rencontrées pendant la Mission

Noms	Affiliations
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement durable	
M. Almoustapha Garba	Ministre
Alassane Makadassou	Secrétaire Général
Ibro Adamou	Directeur Général adjoint des Eaux et Forêts (E&F)
Samaila Sahailou	Directeur de la Faune et des Chasses
Ali Abdoulaye Gaziba	Chef de Division des Parcs et Réserves
Issoufou Oumarou Magagi	DFC adjoint
Ali Lalouel Abbagana	Projet Niger Fauna Corridors, Coordonnateur
Hamissou Halilou Malam Garba	Conseiller technique
Abdou Malam Issa	Ancien DG des E&F
Ali Harouna	Ancien DG des E&F
Ministère du Pétrole	
M. Foumakoye Gado	Ministre d'Etat
Pascal Ayik Kangni	DPESS/DGH
Ministère d'Etat de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses	
M. Bazoum Mohamed	Ministre d'Etat
Bureau National des Evaluations Environnementales (BNEE)	
Hassane Cissé	Directeur Général
Sociétés pétrolières	
Idriss Nalano Jika	Savannah Petroleum, Head of site
Moussa Chetima	Savannah Petroleum, HSE
ONG	
Sébastien Pinchon	Noé Conservation siège (réunion Skype le 13.01.2020)
Abdoulaye Harouna	Noé Conservation Niger
Pascal Legrandjacques	Noé Conservation Niger
Paul Ignabaye	Noé Conservation Niger
John Newby	Sahara Conservation Fund, Conseiller spécial (réunion Skype)
Abdoul Razack Moussa Zabeirou	Sahara Conservation Fund, Chargé de programme
Cloé Pourchier	Sahara Conservation Fund, Chargée de programme
Thomas Rabeil	Wild Africa Conservation
Erik Mararv	African Parks Network (réunion Skype le 09.01.2020)
Bailleurs de fonds	
Dr Denisa-Elena Ionete	Ambassadeur de l'Union Européenne (UE)
Enrique De Loma-Ossorio Friend	UE, Chef d'équipe
Assoumane Oumarou	UE, Chargé de programme
Jean-Christophe Maurin	Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD)
Abdoul Kader Adamou	AFD, Chargé de mission
Table ronde : DGEF, 19 janvier	
Dr Boureima Boubacar	Chargé de programme
Abdoulaye Hassane	CT/DGEF

Issoufou Oumarou Magagi	DFC/PR
Ali Abdoulaye Gaziba	DFC/PR
Maliki Alhouza	CP/DFC/PR
Saley Hamidine	CP DGEF
Dr Seyni Abdoul Aziz	Chef de Division Chasse DGEF
Nagoundaye Harouna	Point focal, RED/EF
Siddo Bouraima Abdoulaye	CP/DFC/PR
Maman Djibo	
Arfou Saley Baouna	Conservateur RNNK
Issoufou Ibrahim	CP/DFC/ PR
Table ronde : parties prenantes, 20 janvier	
Ali Abdoulaye Gaziba	DFC/PR DGEF
Salifou Mamen Bassirou	DEP/MSUDD DGEF
Abdoul-Razzack Moussa Zabeirou	SCF
Cloe Pourchier	SCF
Hamadou Soumana Oumarou	ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement
Nouhou Moussa	Ministère des Mines, DEM
Maman Djibo	DFC/PR DGEF
Pascal Ayik Kangni	Ministère du Pétrole, DPES/DGH
Moussa Yacoubou	

Annexe 3 : Mesures immédiates de sauvetage de l'addax sauvage au Niger

Résumé de l'opération

Objectif final :

Sauver les derniers individus d'addax (*Addax nasomaculatus*) au Niger afin d'éviter l'extinction de la dernière population sauvage de l'espèce et sécuriser l'intégrité de son patrimoine génétique.

1. Phase 1 : Préparation de l'opération

L'opération requiert un certain nombre de préalables :

- Accord formel officiel de l'autorité de tutelle du Niger pour conduire l'opération sous sa pleine autorité et avec une équipe mixte d'experts nigériens et internationaux.
- Identification des partenaires et obtention du financement pour mener à bien l'opération.
- Elaboration d'un plan détaillé de l'opération.
- Mise sur pied de la meilleure expertise possible pour réussir l'opération.

2. Phase 2 : Mise en œuvre de l'opération

L'opération devra être conduite selon les étapes suivantes :

2.1. Mise en place de la structure d'élevage en captivité pour accueillir les addax qui seront capturés au Niger

- Identification d'un site au Niger qui soit approprié pour mettre en place la structure – A noter qu'il existe déjà une structure à Kelle pour l'élevage des autruches, et qu'une femelle addax est déjà sur place.
- Identification d'une institution compétente pour gérer la structure selon les meilleurs standards professionnels.
- Installation des infrastructures, acquisition des matériels et recrutement/formation des personnels.

2.2. Préparation de l'opération de capture

- Identification de l'équipe de capture : experts et personnels ;
- Préparation des véhicules terrestres et aériens : voitures, camions, avions (pour rechercher et transporter les addax), hélicoptère (pour capturer et transporter les addax) ;
- Préparation des carburants, eau et vivres ;
- Préparation des équipements : matériel de capture et de transport des addax, logistique de brousse.

2.3. Mise en œuvre de l'opération de capture

- Identification de la zone de capture grâce aux dernières observations d'addax, directes et indirectes ;
- Acheminement et installation de l'équipe de capture dans la zone de capture avec véhicules et équipement ;
- Repérage d'addax avec l'avion léger, un repérage qui peut durer de nombreux jours ;

- A noter que s'il s'avère que la base opérationnelle est trop éloignée des addax, elle pourrait être déplacée en direction des addax.
- Dès qu'une observation directe d'addax est faite par l'avion, l'hélicoptère immobilisera les addax individuellement ;
- Deux (2) interventions distinctes pourront être effectuées :
 - **Addax adultes** (mais pas vieux) : deux individus adultes au maximum par troupeau seront **équipés de colliers émetteurs et aussitôt relâchés sur place** ; un maximum de quatre (4) individus adultes seraient équipés de colliers émetteurs et relâchés sur place ;
 - **Addax subadultes** : mâles et femelles subadultes seront transportés vers la base opérationnelle pour être **conduits à la structure d'élevage** ; un maximum de six (6) individus subadultes seraient transportés.
- Translocation : les addax subadultes capturés seront transportés vers la structure d'élevage selon la meilleure méthode possible (terrestre ou aérienne ou combinée) en fonction des circonstances de l'opération, en particulier les distances entre (i) le site de capture, (ii) le site de la base opérationnelle et (iii) la structure d'élevage ;

3. Phase 3 : Suivi de l'opération

3.1. Protection rapprochée des addax équipés de colliers émetteurs

Les balises portées par les addax équipés de colliers émetteurs permettront d'assurer non seulement leur protection rapprochée mais aussi celle d'une part importante de la population relictuelle d'addax, que les individus évoluent à l'intérieur ou en dehors de la RNNTT, des blocs pétroliers ou même du pays.

3.2. Gestion des addax maintenus en captivité

Les addax transportés dans la structure d'élevage devront être gérés selon les meilleurs standards professionnels possibles en termes de bien-être, santé, alimentation et nutrition, habitude, reproduction, génétique etc.

3.3. Stratégie génétique

La stratégie de gestion du patrimoine génétique de l'addax devra être définie avec soin, notamment :

- Dans un premier temps, il est très important de protéger l'intégrité du patrimoine génétique originel de l'addax du Niger en évitant l'introduction d'addax provenant d'élevages depuis l'étranger ; ceci implique de tout faire pour sauver les addax nigériens avant d'entreprendre un apport d'addax de sources étrangères.
- Un apport d'addax de sources étrangères ne pourrait être envisagé que pour leur faire bénéficier du patrimoine génétique des addax nigériens. Des échanges devraient être instaurés avec les collections existantes d'addax à l'étranger dans ce sens.
- La femelle addax qui se trouve déjà à Kelle pourrait être incorporée utilement dans la stratégie de gestion du patrimoine génétique de l'addax. Une réflexion devrait être entreprise à ce sujet.

3.4. Sécurisation du financement et de la gestion

Les financements et les partenariats pour gérer le suivi des addax doivent être sécurisés sur une période suffisante qui ne peut pas être inférieure à cinq années.

4. Chronogramme de l'opération

- Durée approximative de l'opération, une fois le financement obtenu :
 - Installation de la structure d'élevage : 6 mois ;
 - Préparation de l'opération (personnel et logistique) : 3 mois ;
 - Capture et translocation : 1 mois (plus c'est court mieux c'est).
- Période : la meilleure période de capture est janvier et février.

5. Contrôle et maîtrise de l'opération

Tous les addax capturés doivent rester la propriété du Niger.

Des accords pourraient être passés avec des collections d'addax d'autres pays si elles sont intéressées pour bénéficier de la génétique nigérienne.

Annexe 4 : Bibliographie

Beudels-Jamar R., Devillers P., Lafontaine R-M., Devillers-Terschuren J. & M-O. Beudels. 2005. *Les Antilopes Sahélo-Sahariennes. Statut et Perspectives. Rapport sur l'état de conservation des six Antilopes Sahélo-Sahariennes. Action Concertée CMS ASS*. 2nd edition. CMS Technical Series Publication n°11, UNEP/CMS Secretariat, Bonn, Germany.

DCFAP et DFCPR. 2017. *Plan d'action régional pour l'addax et la gazelle dama 2018-2022*. Paris, Niamey, N'djamena. 19 pp.

Dolan J. 1966. Notes on *Addax nasomaculatus* (de Blainville, 1816). *Zeitschrift für Säugetierkunde* 31(1): 23-31.

Durant, S.M., Wacher, T., Bashir, S., Woodroffe, R., de Ornellas, P., Ransom, C., Newby, J. E., Abáigar, T., Abdelgadir, M., El Alqamy, H., Baillie, J. Beddiaf, M., Belbachir, F., Belbachir-Bazi, A., Berbash, A. A., Benadjim, N.E., Beudels-Jamar, R., Boitani, L., Breitenmoser, C., Cano, M., Chardonnet, P., Collen, B., Cornforth, W.A., Cuzin, F., Gerngross, P., Haddane, B., Hadjeloum, M., Jacobson, A., Jebali, A., Lamarque, F., Mallon, D., Minkowski, K., Monfort, S., Ndoassal, B., Niagate, B., Purchase, G., Samaïla, S., Samna, A.K., Sillero-Zubiri, C., Sulttan, A. E., Stanley Price, M.R. & Pettorelli, N. 2014. Fiddling in biodiversity hotspots while deserts burn? Collapse of the Sahara's megafauna. *Diversity and Distributions* 20 : 114-122.

Newby, J.E. 1981. Desert antelopes in retreat. *World Wildlife News* 1981 (Summer): 14-18.

Newby, J.E. & Grettenberger, J.F. 1986. The human dimension in natural resource conservation: a Sahelian example from Niger. *Environmental Conservation* 13: 249-256.

Rabeil T., Hamissou Halilou H.M., Harouna, A., Abagana, A.L. & I.N. Bello. 2016. Preliminary report of the ground and aerial survey in the Termit & Tin Toumma National Nature Reserve and its periphery - April 2016. Sahara Conservation Fund, 13 pp.

Wacher T., Rabeil T. & Newby, J.E. 2008. Aerial survey of the Termit & Tin Toumma Regions of Niger – November 2007. Sahelo-Saharan Antelope Project (Niger). Sahara Conservation Fund, ii + 25 pp.

Zoo d'Al Aïn, Groupe de spécialistes des antilopes de la SCC de l'UICN et Royal Zoological Society of Scotland. (2019). *Gazelle Dama (Nanger dama) Stratégie de Conservation 2019-2028*. Zoo d'Al Aïn, Abu Dhabi, Émirats arabes unis.

Annexe 5 : Photos de la mission



Membres de la mission avec S.E. M. Almostapha Garba, Ministre de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement durable



Membres de la mission avec S.E. M. Foumakoye Gado, Ministre d'Etat du Pétrole



Membres de la Mission avec S.E. Dr Denisa-Elena Ionete, Ambassadeur de l'UE

